

## CALENDRIER ETUDIANTS

### Année académique 2016-2017

#### POUR LES ETUDIANTS DU BLOC 3

Anglais scientifique et projet de recherche.	Rapport à envoyer en format pdf au plus tard le <b>vendredi 31 mars 2017 (avant midi)</b> au Professeur Pierre Servais
--	--

#### POUR LES ETUDIANTS DU BLOC 1 DE MA

Mémoires de fin d'études (entamés durant les vacances académiques qui précèdent le MA2)	<b>Le vendredi 19 mai 2017</b> : les étudiants désireux de commencer leur mémoire durant les vacances académiques qui précèdent le MA2 ont l'obligation d'en informer l'école par un courrier/courriel adressé à l'adjointe de l'Ecole, Mme Hendrickx, S.UB2.155
Stages qui se dérouleront entre février et avril 2017	<b>Vendredi 9 décembre 2016, avant midi</b> : Remise de la convention de stage signée par le maître de stage et le superviseur académique, chez le conseiller pédagogique, Romain Depireux, local UB4.225.
Stages qui se dérouleront entre juillet et octobre 2017	<b>Vendredi 30 juin 2017, avant midi</b> : Remise de la convention de stage signée par le maître de stage et le superviseur académique, chez le conseiller pédagogique Romain Depireux, local UB4.225.

#### POUR LES ETUDIANTS DU BLOC 2 DE MA

Mémoire de fin d'études	Compléter le formulaire adhoc (cfr site EIB) et le communiquer à l'ajointe de l'Ecole au plus tard le <b>vendredi de la quatrième semaine après la rentrée (7 octobre 2016)</b> :  - une 1ère version par mail (sans la signature du directeur ) à l'adresse <a href="mailto:eib@admin.ulb.ac.be">eib@admin.ulb.ac.be</a> , - une 2 <sup>e</sup> version papier ( <b>AVEC</b> la signature du directeur de MFE) à déposer au secrétariat de l'école-Local UB2155
Titre définitif du M.F.E et choix de la session	A communiquer au plus tard <b>mardi 18 avril 2017, 12h</b> , à l'adjointe de l'Ecole, par courriel ou courrier
Mémoire de Fin d'Etudes	5 exemplaires du M.F.E. à remettre <b>par l'étudiant</b> aux personnes suivantes : Directeur + les 2 commissaires + Secrétaire du Jury + adjointe de l'Ecole, Mme Hendrickx, <b>17 jours avant la date de début des défenses</b>

**TOUT RETARD DANS LE DEPOT DES DOCUMENTS SERA SANCTIONNE PAR DES PENALITES**